

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA RETRAITE



PRÈS DE LA RETRAITE?

Liste de contrôle pour la préretraite

Près de la retraite? Cette liste de contrôle, conçue pour ceux et celles qui réfléchissent à leur retraite ou qui sont près de la retraite, fournit un aperçu des éléments à considérer pour optimiser le revenu de retraite.

- Discuter avec votre conseiller financier pour évaluer votre préparation à la retraite, y compris les besoins projetés sur le plan des revenus et des dépenses.
- Prendre connaissance des procédures de la société/de votre employeur pour les employés à la retraite, afin de bien comprendre les prestations et les options au moment de prendre la retraite.
- Examiner la sécurité de vieillesse (SV) et le régime de pensions du Canada (RPC)/Régime des rentes du Québec (RRQ) pour déterminer le moment le plus propice pour souscrire à ces prestations.
- Communiquer avec votre conseiller financier pour comprendre les règlements de recouvrement de la SV et l'incidence potentielle sur le revenu de retraite.
- Êtes-vous membre d'un régime de retraite parrainé par un employeur (ex. régime de retraite enregistré, Régime d'épargne-retraite collectif, autre)? Vous informer des options et des conditions lors de la retraite.
- Discuter des options de revenu de retraite avec votre conseiller financier et établir avec lui un plan de retrait approprié.
- Discuter de la protection en matière de soins de santé avec votre conseiller financier.
- Parler avec votre employeur (ou d'autres) si vous souhaitez travailler à temps partiel ou conclure un travail contractuel.
- Si vous êtes propriétaire d'une entreprise, décider si l'entreprise devrait poursuivre ses activités après votre retraite et collaborer avec vos conseillers juridiques, comptables et financiers pour établir un plan successoral adéquat.

Voir le dos de la carte pour les considérations postretraite.

VOUS AIMEZ VOTRE RETRAITE?

Liste de contrôle post-retraite

Vous aimez votre retraite? Cette liste de contrôle, conçue pour les retraités, fournit un aperçu des éléments à considérer pour optimiser le revenu et protéger le patrimoine à la retraite.

Visitez-nous à l'adresse www.trep.ci.com.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez parler à votre Équipe des ventes CI.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ IMPORTANTS

Cette communication est publiée par Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI »). Tous les commentaires et renseignements contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'informations et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels en matière d'investissement. Les données et les renseignements fournis par GMA CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers, et GMA CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou d'investissement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en fonction des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de ce document ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger ce document aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de GMA CI.

Gestion mondiale d'actifs CI est le nom d'une entreprise enregistrée de CI Investments Inc. ©CI Investments Inc. 2021. Tous droits réservés.

Publié le 5 juillet 2021

21-06-378550_F (06/21)

- Avez-vous déposé, ou songé à déposer une demande pour tous les avantages auxquels vous avez droit¹, y compris la Sécurité de vieillesse (SV), les régimes de pension/retraite du Canada/Québec (RPC/RRQ) et les prestations parrainées par l'employeur?
- Discuter d'assurance et de besoins de soins à long terme avec votre conseiller financier.
- Faites-vous prélever assez d'impôt à la source sur le revenu pour couvrir les obligations fiscales de fin d'année²?
- Songez-vous à travailler à temps partiel ou à contrat? Réfléchissez aux possibilités.
- Est-ce que vos estimations avant la retraite aux fins de revenus et de dépenses correspondent à la réalité de votre retraite?
- Examiner les objectifs philanthropiques et considérer les stratégies efficaces en matière de dons de bienfaisance.
- Est-ce que des rectifications doivent être apportées à votre portefeuille de placements pour vous acquitter des obligations en capital et en revenu à court et long terme?
- Discuter avec vos conseillers juridique et financier pour établir un plan successoral approprié et vous assurer que la documentation (ex. procurations et testaments) soit à jour et mise en place.
- Est-ce que la portion épargne est bien investie sur le plan fiscal, peut-être dans un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)³?
- Êtes-vous à l'aise avec votre résidence principale ou la réduction de sa taille serait une bonne idée?

¹ Parler avec votre conseiller financier au sujet du commencement de certaines prestations puisque certains programmes (ex. SV, RPC/RRQ) ont des réductions ou des augmentations en fonction du début des prestations.

² Ne pas faire prélever d'impôt peut améliorer le flux de trésorerie, mais une obligation fiscale peut en découler en fin d'année.

³ Assujéti à des droits de cotisation.

Voir le recto de la carte pour les considérations préretraite.